

REVUE DOCUMENTAIRE

Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Beauvaisis

Date : 30/09/2024

Documentation générale sur les SCoT :

Le SCoT modernisé



Résumé : Le guide modernisé des SCoT, élaboré par la Fédération nationale des SCoT, répond aux changements réglementaires récents, notamment l'ordonnance de modernisation des SCoT (2020), l'ordonnance sur la hiérarchie des normes, et la loi "Climat et Résilience" (2021). Ces textes ont renforcé le rôle du SCoT comme document intégrateur entre les plans régionaux et locaux, le positionnant comme un outil crucial pour relever les défis contemporains liés aux transitions climatiques, écologiques, économiques et sociales.

S'adressant principalement aux élus et professionnels, ce guide pratique et pédagogique vise à mettre en lumière les avantages d'élaborer un SCoT modernisé. Il capitalise sur 20 ans d'expérience depuis les premiers SCoT, offrant un

aperçu des diverses situations territoriales et des solutions apportées.

Le guide souligne l'importance de considérer le SCoT comme un projet de territoire partagé, s'inscrivant dans une réflexion collective à long terme. Il met l'accent sur la démarche de construction du projet avant d'aborder sa formalisation et sa mise en œuvre. Cette approche vise à encourager l'élaboration de SCoT capables de répondre efficacement aux enjeux actuels et futurs des territoires, en promouvant la cohérence et la territorialisation des politiques publiques.

Référence : Ministère de la Transition écologique, Fédération Nationale des SCoT, *Le SCoT modernisé*, 2022 .

Lien internet :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/guide_le_scot_modernise.pdf

SCoT en Action – La mise en œuvre opérationnelle des SCoT



Résumé : Le guide « SCoT en Action » étudie les manières dont le SCoT peut-être mis en œuvre de manière opérationnelle.

La mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) consiste à concrétiser la stratégie territoriale validée par les élus pour répondre aux défis du territoire. Elle peut s'appuyer sur des actions pilotées par l'établissement porteur du SCoT, les intercommunalités membres, ou d'autres acteurs. Le code de l'urbanisme prévoit une analyse des résultats six ans après l'approbation du schéma. Depuis les ordonnances de la loi ELAN, le SCoT peut inclure un programme d'actions pour accompagner sa mise en œuvre.

Le guide distingue deux types de mise en œuvre : l'une "automatique", liée à la déclinaison juridique du SCoT à travers le principe de compatibilité avec d'autres documents d'urbanisme et projets, et l'autre "volontariste", relevant d'une décision politique de fixer un programme d'action sur des thématiques prioritaires.

La mise en œuvre volontariste, moins connue mais très répandue, voit les SCoT construire des programmes d'action couvrant toutes les politiques publiques traitées dans le document. Cette approche souligne le rôle de stratégie territoriale globale du SCoT, permettant d'explorer de nouvelles thématiques et d'encourager la mutualisation entre intercommunalités. Elle a influencé les récentes évolutions réglementaires, renforçant le rôle stratégique du SCoT et ouvrant de nouvelles possibilités, comme l'intégration d'un volet "mise en œuvre" dans le document.

Référence : Fédération Nationale des SCoT, *SCoT en Action – La mise en œuvre opérationnelle des SCoT*, 2021 .

Lien internet :

https://www.fedescot.org/images/publications/etudes/nos_etudes/etude_meo_fedescot_2021.pdf

1 minute pour comprendre le rôle du SCoT

Courte vidéo de présentation pour comprendre le rôle des SCoT dans les politiques d'aménagement du territoire.

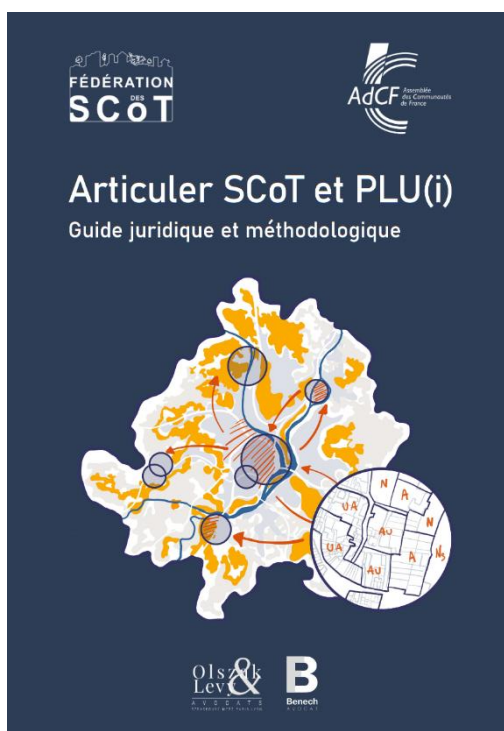
Lien internet : <https://www.youtube.com/watch?v=vuechPiBJQg>

1 minute pour comprendre comment construire un projet de territoire dans son SCoT

Courte vidéo de présentation pour comprendre comment construire un projet de territoire dans le cadre d'un SCoT.

Lien internet : <https://www.youtube.com/watch?v=Wj6ga-vVTD8&t=31s>

Articuler SCoT et PLU(i) – Guide juridique et méthodologique



Les élus locaux ont la responsabilité de planifier le développement territorial afin d'offrir un cadre de vie de qualité et de répondre aux enjeux actuels, tels que les transitions énergétique et écologique, l'adaptation au changement climatique et les mutations économiques. Cette mission nécessite une réflexion élargie et une coopération à l'échelle des bassins de vie. Pour cela, deux outils principaux sont utilisés : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU(i)), où le SCoT définit une vision stratégique à long terme et le PLU(i) traduit cette stratégie de manière opérationnelle à l'échelle locale.

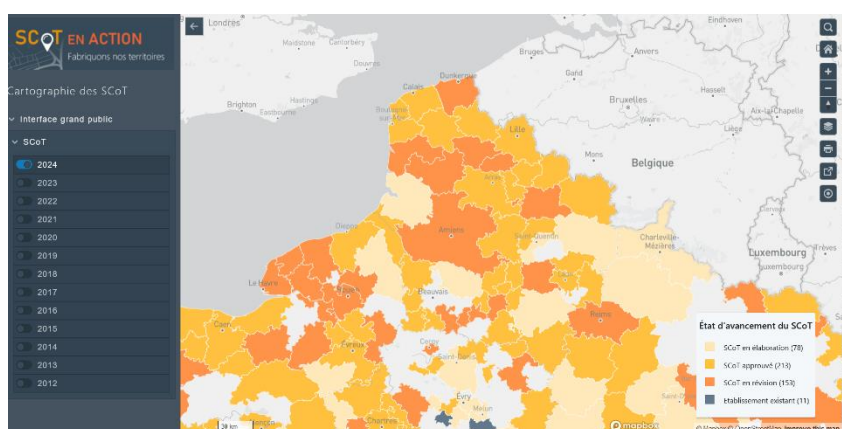
Le guide présenté par la Fédération Nationale des SCoT et l'Assemblée des Communautés de France insiste sur l'importance d'une articulation efficace entre le SCoT et le PLU(i). Il met en avant l'enjeu d'une bonne coordination entre les différentes

échelles territoriales, comme les communautés de communes ou métropoles pour le PLU(i) et l'échelle intercommunautaire pour le SCoT. Ce guide, rédigé avec l'aide de cabinets d'avocats, vise à fournir des clés juridiques pour sécuriser cette articulation, en tenant compte de la complexité croissante des réglementations.

Référence : Fédération Nationale des SCoT, Assemblées des Communautés de France, *Articuler SCoT et PLU(i) – Guide juridique et méthodologique*, 2020 .

Lien internet : https://www.club-plui.logement.gouv.fr/IMG/pdf/scotplui_vf.pdf

Cartographie des SCoT



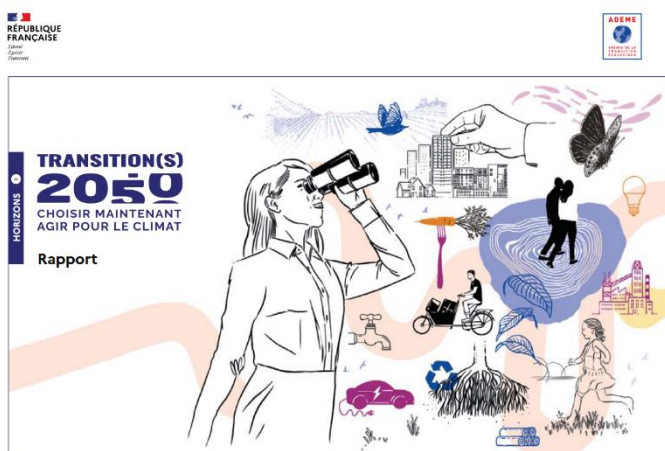
Il s'agit d'une cartographie en ligne, mise en place par la Fédération Nationale des SCoT. Elle permet de consulter l'état d'avancement, les structures porteuses, les dates d'approbation et de révision des SCoT du territoire national.

Lien internet : <https://scotenaction.fedescot.org/visualiser/explorer##map=5.49/46.45/2.219>

Démarches prospectives



Transition(s) 2050 – Choisir maintenant, agir pour le climat



L'objectif de la neutralité carbone d'ici 2050 est devenu central dans les politiques climatiques internationales, européennes et nationales. Cependant, les voies pour y parvenir restent largement indéfinies. Face à l'urgence climatique, l'ADEME ne propose pas une trajectoire unique mais soumet au débat quatre scénarios contrastés pour la France métropolitaine. Ces scénarios, imaginés en fonction de données démographiques, économiques et

climatiques similaires, visent à explorer les implications diverses de ces choix tout en mettant en lumière les décisions nécessaires à court terme pour atteindre cette neutralité carbone.

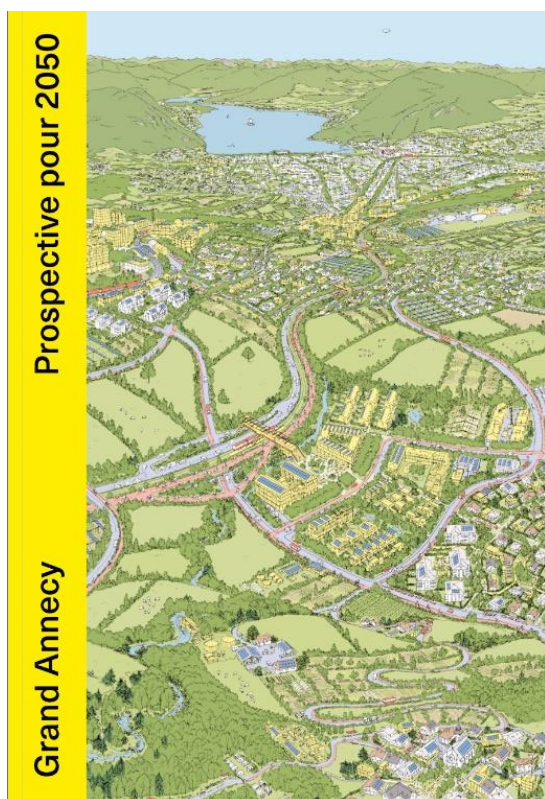
Ce travail de prospective mené par l'ADEME sur deux ans mobilise une centaine d'experts et partenaires extérieurs, ainsi qu'un comité scientifique. Il s'appuie sur des modélisations complexes et des échanges approfondis, notamment lors de webinaires avec des centaines de participants. L'approche consiste à construire des récits cohérents pour chaque scénario, traduits en hypothèses quantitatives et enrichis par des itérations successives. Ce processus permet de créer des scénarios solides et intégrés, abordant des domaines parfois négligés dans les prospectives climatiques, tels que la disponibilité de la biomasse ou les puits technologiques de CO₂.

Référence : ADEME, *Transition(s) 2050 – Choisir maintenant, agir pour le climat*, 2020 .

Lien internet : <https://librairie.ademe.fr/ged/6531/transitions2050-rapport-comprime2.pdf> (dossier complet)

Lien internet : <https://librairie.ademe.fr/ged/6529/transitions2050-synthese-mars2024.pdf> (synthèse)

Grand Annecy – Prospectives pour 2050



Le Grand Annecy, une agglomération de 34 communes, a connu une forte croissance économique et démographique depuis les années 1960, doublant sa population et entraînant une urbanisation rapide. Cette expansion s'est accompagnée d'une artificialisation importante des sols, avec plus de 40 hectares consommés chaque année depuis 2012. Face à ces enjeux, l'étude "Grand Annecy, agglomération archipel" a été lancée suite aux débats citoyens qui ont révélé à la fois l'attachement des habitants à leur territoire et la nécessité de repenser un modèle de développement jugé insoutenable et désordonné, notamment face aux défis climatiques et aux contraintes foncières.

Cette étude prospective, menée par le CAUE de Haute-Savoie en collaboration avec le Grand Annecy et AREP, vise à explorer l'avenir du territoire en tenant compte des enjeux de

résilience face aux risques climatiques et de durabilité. Elle cherche à définir des trajectoires possibles pour le développement du Grand Annecy en répondant à des questions clés sur l'évolution du territoire, les actions politiques à mener et les solutions opérationnelles à mettre en place. Trois trajectoires de transition ont été esquissées, nourries par des échanges avec les acteurs locaux, afin d'éclairer les décisions à venir, notamment en vue d'alimenter le futur PLU-i-HMB de l'agglomération.

Référence : AREP, Grand Annecy, CAUE Haute-Savoie, *Grand Annecy – Prospectives pour 2050*, 2023.

Lien internet : https://www.arep.fr/app/uploads/2024/01/arep-grand_annecy-240205-web.pdf

Biorégion 2050 - L'Île-de-France après l'effondrement



Les énergies fossiles ont profondément transformé les territoires depuis la révolution industrielle, créant des paysages mêlant villes et campagnes dans des zones indifférenciées.

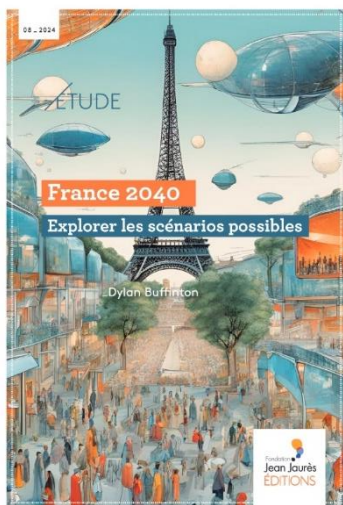
L'ère de l'Anthropocène, introduite par Paul Crutzen, reflète une rupture accélérée dans l'histoire de la Terre, causée par l'exploitation massive des énergies fossiles. Contrairement à la stabilité de l'Holocène, cette nouvelle époque se caractérise par une dégradation rapide des écosystèmes, poussée par le machinisme et le productivisme. Face à cela, la notion de "peak car" en Île-de-France illustre une transition vers une mobilité moins intensive, ouvrant la voie à la "descente énergétique" et à des modes de vie plus durables, comme le retour à des villes compactes et des déplacements plus lents et locaux.

Pour répondre à la crise écologique et sociale, l'idée de biorégions se présente comme une alternative à la liquéfaction métropolitaine. Une biorégion se définit par des limites géographiques naturelles, intégrant les écosystèmes et les communautés humaines. Ce concept propose une organisation à échelle humaine, favorisant la co-évolution entre les populations et leur environnement. Des penseurs comme Alberto Magnaghi préconisent de réorganiser les territoires en s'appuyant sur ces relations locales, construisant ainsi des systèmes urbains complexes et décentralisés, en rupture avec les structures centralisées actuelles.

Référence : Institut Momentum, *Biorégions 2050 - L'Île-de-France après l'effondrement*, 2019.

Lien internet : <https://institutmomentum.org/media/articles/LIDF-APR%C3%88S-LEFFONDREMENT-WEB.pdf>

France 2040 – Explorer les scénarios possibles



Le texte explique l'importance de la prospective, une démarche consistant à anticiper l'avenir pour mieux comprendre et orienter les décisions actuelles. Cette approche permet de dépasser les préoccupations immédiates et de se concentrer sur les tendances importantes qui façonneront le futur. En se projetant à une quinzaine d'années, on évite de tomber dans la simple extrapolation des tendances actuelles ou la fiction spéculative.

La prospective n'est pas un exercice de prophétie, mais une exploration de plusieurs futurs possibles, via une méthode de "scénario-planning". Cette méthode présente des scénarios optimistes et pessimistes, offrant ainsi une pluralité de chemins futurs. La démarche vise à inspirer l'action dès

aujourd'hui et à favoriser l'adoption de récits collectifs qui pourraient orienter les évolutions sociétales.

L'étude met également en avant l'identification des signaux faibles, ces petits indices dans le présent qui pourraient annoncer des changements majeurs. En amplifiant ces signaux et en les croisant avec les grandes tendances, la prospective permet de dessiner des futurs possibles et d'inciter à la réflexion et à l'action collective. La méthodologie utilisée vise à structurer cette réflexion en hiérarchisant des thématiques clés, comme le climat, les inégalités ou la technologie, afin de rendre l'analyse plus accessible et pertinente.

Référence : Fondation Jean Jaurès, *France 2040 – Explorer*, 2024.

Lien internet : <https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2024/08/france2040.pdf>

France 2040 – Explorer les scénarios possibles



Les rapports *Global Trends*, publiés tous les quatre ans par le National Intelligence Council (NIC) américain, sont des analyses prospectives visant à identifier les grandes tendances politiques, militaires, économiques et sociales

mondiales. Bien qu'ils soient souvent attribués à la CIA en France, ils sont en réalité produits par le NIC, une équipe composée principalement de membres de la CIA mais aussi d'autres experts, sous la supervision directe de la Maison-Blanche. Ces rapports ne cherchent pas à prédire l'avenir, mais à envisager différents scénarios possibles pour permettre aux décideurs d'anticiper et de prévenir les évolutions négatives. Ils sont très influents et largement consultés à l'international, notamment à Pékin et Moscou, où ils sont perçus comme une synthèse du consensus américain sur l'état du monde.

Référence : Institut Montaigne, *Le nouveau rapport de la CIA : Global Trends 2040 et les limites de la prospective*, 2021

Lien internet : <https://www.institutmontaigne.org/expressions/le-nouveau-rapport-de-la-cia-global-trends-2040-et-les-limites-de-la-prospective>

Tendances mondiales à l'horizon 2030 – Défis et choix pour l'Europe



Le rapport "Tendances mondiales à l'horizon 2030: défis et choix pour l'Europe" vise à aider les décideurs politiques à anticiper les défis futurs et à orienter l'Europe vers 2030. Il met en lumière la nécessité d'une préparation et d'une anticipation face à un monde en transformation rapide, où l'Europe doit s'adapter pour ne pas être dépassée. Le rapport souligne la diminution relative de la puissance européenne en termes démographiques, économiques et technologiques, notamment par rapport à la Chine et aux États-Unis.

Face à un monde de plus en plus connecté et marqué par des changements géopolitiques et économiques, l'Europe doit continuer à jouer un rôle central en tant que championne du multilatéralisme, des droits numériques et de la protection sociale. Le rapport insiste sur le fait que

les Européens doivent choisir entre subir l'avenir ou le façonner activement. Pour cela, une action collective et résolue est nécessaire, car aucun État membre ne peut relever ces défis seul.

Référence : ESPAS, *Tendances mondiales à l'horizon 2030 – Défis et choix pour l'Europe*, 2019.

Lien internet :
https://www.iss.europa.eu/sites/default/files/EUISSFiles/ESPAS_Report2019_FR.pdf

Exemples de Schémas de Cohérence Territoriale :

Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Nevers

Lien internet : <https://www.scotgrandnevers.fr/contenu-du-scot-du-grand-nevers>

Schéma de Cohérence Territoriale de Carcassonne Agglomération

Lien internet : <https://www.carcassonne-agglo.fr/fr/services/amenagement/scot.html>

Schéma de Cohérence Territoriale de Lunel Agglomération

Lien internet : <https://www.lunelagglo.fr/nous-connaître/les-grands-projets/scot-paysdelunel/>

Schéma de Cohérence Territoriale de Centre Ardèche

Lien internet :
https://drive.google.com/drive/folders/1M_19VBTIBUBD3IHQ2uJxhz9s0g99ULGC

Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne

Lien internet : <https://scotdegascogne.com/bibliotheque/les-documents-du-scot/enquete-publique>